Plan canicule 2022

**Plan Canicule 2022**

Le Plan Canicule est déclenché le 1er juin de chaque année et jusqu’au 31 août.

Dans ce cadre, le Centre Communal d’Action Sociale (C.C.A.S) communique sur les dispositions prises pour l’été dans la commune ainsi que sur les numéros d’appels permettant au public de s’informer sur la canicule.

**Signaler les personnes fragiles au CCAS**

Un registre nominal confidentiel des personnes fragiles est à la disposition du public à l’accueil du C.C.A.S. Il s’adresse aux personnes de plus de 65 ans vivant à domicile, aux personnes âgées de 60 ans ou plus reconnues inaptes au travail, aux adultes handicapés ou en invalidité. La personne elle-même peut procéder à son inscription ou elle peut confier celle-ci à un tiers (proche, ami, médecin, services sociaux) ou à son représentant légal le cas échéant.

Les autres personnes à risques identifiés sont les nourrissons, les enfants de moins de 4 ans et les travailleurs manuels à l’extérieur.

L’inscription est possible par mail ou par téléphone:

* [ccas1@troarn.fr](mailto:ccas1@troarn.fr) ou [ccas2@troarn.fr](mailto:ccas2@troarn.fr)
* Tél 02.31.26.36.10 ou 02.31.26.36.09

Cette action s’inscrit dans le dispositif national de prévention et de lutte contre les conséquences d’une canicule. Ce registre sera communiqué à la Préfecture en cas de déclenchement du plan d’alerte

Le Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD) du CCAS intervient dans ce dispositif. Au niveau des personnes à risques, des appels téléphoniques sont organisés afin de s’enquérir de leur état de santé.

**Les 4 niveaux d’alerte du plan canicule**

Niveau 1 : La veille saisonnière déclenchée obligatoirement tous les ans du 1er juin au 31 août.

Niveau 2 : Avertissement de chaleur. Veille renforcée des services de l’État déclenchée lorsqu’une vague de chaleur intense est prévue ou en cours.

Niveau 3 : Alerte Canicule, déclenchée par le Préfet avec l’appui de l’ARS et mise en œuvre des actions de prévention de gestion.

Niveau 4 : Mobilisation maximale, décidée par le Premier Ministre en cas de canicule intense.

**Les symptômes qui doivent alerter :**

*- grande faiblesse, fatigue anormale  
- étourdissements, vertiges  
- troubles de la conscience  
- nausées, vomissements  
- crampes musculaires  
- température corporelle élevée  
- Soif intense*  
*- maux de tête  
- propos incohérents.*

**Numéros utiles :**

• Canicule Info Service : 0800 06 66 66 (09h-19h, appel gratuit depuis un poste fixe)

• n° d’urgence unique européen : 112

• n° d’urgence sociale anonyme et gratuit : 115

• S.A.M.U. : 15

• Pompiers : 18

• Météo France : 3250 et https://meteofrance.com

**Sites de référence**

[L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé](https://www.ansm.sante.fr/)

[L'Agence Régionale de Santé](https://www.ars.sante.fr/) (Portail des Agences Régionales de Santé)

[Préfecture](https://www.charente-maritime.gouv.fr/) du Calvados (Les service de l’Etat en Charente-Maritime)

[L'Agence Nationale de Santé Publique](http://inpes.santepubliquefrance.fr/)

[L'Institut de Veille Sanitaire](http://invs.santepubliquefrance.fr/)

[risques.gouv.fr](http://risques.gouv.fr/) (Site du Gouvernement)

[sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule](http://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule) (Ministère des Solidarités et de la Santé)

[Site du Département du](http://la.charente-maritime.fr/) calvados